

Conseil de l'INSPE
Séance du 29 novembre 2024

Délibération INSPÉ 2024/11/29-06

- Vu le Code de l'Education et notamment les articles L 123-8, L 625-1, L 713-1, L 721-1 à L 721-3, D 721-1 à D 721-11 ;
- Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine ;
- Vu le décret n°2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des ESPÉ ;
- Vu l'arrêté du 28 décembre 2023 portant prorogation des accréditations d'Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Lorraine ;
- Vu les statuts de l'INSPE approuvés par le Conseil d'Administration de l'université de Lorraine du 12 mars 2024 ;

Point 10 de l'Ordre du jour :

Aides à la mobilité 2024-2025.

Délibération :

Les membres du Conseil de l'INSPE approuvent à l'unanimité l'inscription au budget de l'INSPE d'un montant prévisionnel de 46 200 € pour les aides à la mobilité entrante et sortante, étudiante et enseignante, organisée dans le cadre des relations internationales durant l'année 2024-2025, selon le document joint.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de votants	19
Présents	16
Représentés	3
Nombre de refus de vote	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTION(S)	0
Majorité des suffrages exprimés	10

Fait à Maxéville, le 29 novembre 2024

Le Président du Conseil,



Philippe LACOMBE

BUDGET RELATIONS INTERNATIONALES 2024-2025

Mobilités sortantes dans le cadre de partenariats avec des Universités, des Hautes Ecoles et autres structures						
Lieu de stage	Type de stage	Durée	Dates	Nombre de places	Aide forfaitaire individuelle	TOTAL (montant maximal pour l'ensemble du groupe)
Murcie (Espagne) Ecoles espagnoles plus université de Murcie	DSE, IL, OBS, PA	2 à 4 semaines	Second semestre	4	600	2400
Virton (Belgique) Ecoles belges en partenariat avec la Haute Ecole Robert Schumann	DSE, IL, OBS, PA	1 semaine	À convenir avec les étudiant-e-s (déjà des candidatures)	5	200	1000
Wuppertal (Allemagne) Ecoles allemandes plus université de Wuppertal	DSE, IL, OBS, PA	1 semaine	Second semestre (12 au 17 mai 2025)	14	400	5600
Région Vallée d'Aoste (Italie) Ecoles italiennes	DSE, IL, OBS, PA	1 semaine	Second semestre	8	400	3200
Mobilités sortantes avec des établissements de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE)						
Lieu de stage	Type de stage	Durée	Dates	Nombre de places	Aide forfaitaire individuelle	TOTAL (montant maximal pour l'ensemble du groupe)
Barcelone : Ferdinand de Lesseps (Espagne)	OBS et SR	1 semaine	Second semestre	15	400	6000
Sarrebruck : Sarrebruck et Dilling (Allemagne)	OBS, PA, SR	1 semaine	Second semestre (12 au 17 mai 2025)	13	100	1300
Sarrebruck : Sarrebruck et Dilling (Allemagne)	OBS, PA, SR	1 semaine	Second semestre	8	200	1600

Luxembourg : Vauban (Luxembourg)	OBS et SR	1 semaine	Premier semestre (25 au 29 novembre 2024)	18	100	1800
Luxembourg : Vauban (Luxembourg)	OBS et SR	2 semaines	Second semestre (20 au 31 janvier 2025)	12	200	2400
Luxembourg : Vauban (Luxembourg)	OBS et SR	1 semaine	Second semestre (3 au 7 février 2025)	12	100	1200
Francfort : Victor Hugo (Allemagne) Second degré M2 EPA parcours EPS	OBS et PA	1 semaine	Premier semestre (11 au 15 novembre 2024)	3	350	1050
Luxembourg : Vauban (Luxembourg) Second degré Disciplines : anglais, allemand, espagnol, italien, économie et gestion, lettres, sciences physiques, SES, mathématiques, histoire et géographie, SVT	OBS et SR	1 semaine	Toute l'année	5	100	500

Autres mobilités sortantes						
Lieu de stage	Type de stage	Durée	Dates	Nombre de places	Aide forfaitaire individuelle	TOTAL (montant maximal pour l'ensemble du groupe)
Gorizia (Italie) En lien avec le lycée Slataper et les universités d'Udine, Mestre et Trieste	DSE, IL, OBS	1 semaine	Second semestre (1 au 5 avril 2025)	10	350	3500
Ecole européenne de Luxembourg 1 : Kirchberg (Luxembourg) Sections linguistiques possibles : française, anglaise, allemande, espagnole, portugaise, néerlandaise, suédoise, finlandaise, polonaise	DSE, IL, OBS, PA	1 semaine	Premier semestre (9 au 13 décembre 2024) et second semestre	10	200	2000

Ecole européenne de Luxembourg 1 : Kirchberg (Luxembourg) Second degré Sections linguistiques possibles : française, anglaise, allemande, espagnole, portugaise, néerlandaise, suédoise, finlandaise, polonaise	DSE, IL, OBS, PA	1 semaine	Second semestre	5	200	1000
Grèce	DSE, IL, OBS, PA	1 ou 2 semaines	Second semestre	2	400	800
Bruxelles (Belgique)	OBS et PA	1 semaine	Second semestre	2	300	600
Projets personnels/Parcours IP						
IP	Stage long		Second semestre	4	200	800
Arlon : Athénée Royal (Belgique) Second degré M1 parcours Lettres	DSE, OBS, PA	4 semaines	Second semestre (10 mars au 4 avril 2025)		400	400
Luxembourg : Vauban (Luxembourg) Premier degré M2 EPR	OBS et SR	1 semaine	Premier semestre (2 au 6 décembre 2024)		200	200
Projets à définir. Projets en cours non finalisés, premier et second degré : Chine, Canada, Grande Bretagne, Autriche, Suisse, Norvège.	OBS et PA	Suivant projet	À convenir avec les étudiant-e-s		Suivant projet	3700

Prise en charge pour l'accueil des étudiants et enseignants partenaires						
	Type de stage	Durée	Dates	Nombre de places	Aide forfaitaire individuelle	TOTAL (montant maximal pour l'ensemble du groupe)
Etudiant-e-s	IL, OBS et PA	1 semaine	Toute l'année	6	150	900
Enseignant-e-s		1 semaine	Toute l'année	2	200	400
Déplacements						
Enseignant-e-s			Toute l'année			2150

Déplacement Wuppertal, Allemagne (autocar)			Aller-retour, mai 2025			1700
---	--	--	---------------------------	--	--	------

TOTAL	46 200 euros
--------------	---------------------

Rappel budget 2023-2024 : 46 000 euros

Le conseil d'école se prononce sur la somme totale à inscrire au budget de l'INSPE.

Les forfaits attribués tiennent compte du fait que l'étudiant ou l'étudiante est logée gracieusement ou non sur place par l'établissement.

DSE : découverte système éducatif

IL : immersion linguistique

OBS : observation

PA : pratique accompagnée

SR : responsabilité

AEFE : L'agence pour l'enseignement français à l'étranger est l'opérateur public qui, sous la tutelle du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, coordonne le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, communément appelés « lycées français ». Ce réseau est constitué de 580 établissements scolaires homologués dont la liste est fixée par un arrêté annuel conjoint du ministre de l'Éducation nationale et du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce réseau scolaire unique au monde, présent dans 139 pays, représente un atout et un levier pour l'influence de la France. 392 000 élèves y sont scolarisés dont 30 % de français.

Ecoles européennes : Les écoles européennes sont des établissements d'enseignement officiel créés conjointement par les gouvernements des Etats membres de l'Union européenne. Elles jouissent d'un statut juridique d'établissement public dans chacun de ces pays. La vocation des Ecoles européennes est de dispenser un enseignement multilingue et multiculturel à des enfants des cycles maternel, primaire et secondaire. A l'École européenne, le cycle maternel ("early education") couvre deux années d'enseignement, le cycle primaire cinq années et le cycle secondaire sept années. L'admission à l'école maternelle a lieu à la rentrée de septembre de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 4 ans et l'admission à la première classe de l'école primaire a lieu à la rentrée de septembre de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 6 ans.

Remarque :

Cette année les mobilités sortantes auront débuté dès le mois de novembre pour le premier degré et le second degré.